

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): J'allais dire, monsieur le président, que l'honorable député n'a pas bien lu les journaux, mais je suis en train de les lire moi-même, et je comprends qu'il soit dans la confusion la plus totale, étant donné que l'un ou l'autre a réussi ou a échoué, selon les journaux de ce matin, et selon le journal qu'on lit. Je voudrais cependant lui dire que je n'admets pas personnellement, ayant assisté à toute la Conférence et l'ayant même présidée, l'allégation que nous ayons abouti à une impasse. Je regrette que le Québec ait décidé de se retirer, mais nous avons abouti à un résultat positif, savoir la constitution d'un conseil des ministres des Communications du Canada. Il y aura un siège vide. Je répète que je le regrette. Mais il est certain que huit sièges seront occupés et très probablement neuf, ce qui permettra de continuer les discussions, le Québec ayant choisi une autre voie que celle adoptée par les neuf autres gouvernements. Malheureusement, je n'y peux rien, je peux simplement constater le fait. Je ferai toutefois remarquer à l'honorable député que les propositions actuellement avancées par le gouvernement fédéral se révèlent acceptables, au moins au niveau de la discussion, à neuf provinces sur dix, ce qui, au base-ball, serait une moyenne au bâton assez convenable.

M. Allard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie l'honorable ministre de ses explications. Mais étant donné que la province de Québec s'est peut-être retirée en claquant la porte, ce que j'ignore, devons-nous conclure que même avec l'absence du Québec les gens de la région de Rimouski et des environs ne seront pas privés du service demandé depuis de nombreuses années?

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, je tiens à préciser d'abord que le Québec s'est retiré très poliment et sans claquer aucune porte. Je voudrais aussi assurer le député que la région de Rimouski ne sera privée de rien du tout. Quant aux initiatives que peut prendre à cette fin mon collègue de la province de Québec, j'ai renoncé depuis longtemps à prédire ce qu'elles seraient d'une semaine à l'autre, et ne puis donc donner à l'honorable député aucune assurance à ce sujet. Il devra demander cette assurance au ministre des Communications du Québec.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a quelques jours le député de High Park-Humber Valley a essayé de poser une question au ministre du Travail, à propos d'un agent négociateur unique. Je lui ai dit qu'il ne pouvait pas poser la question parce qu'il l'avait fait antérieurement et qu'il avait eu une réponse. Il a rétorqué que ce qu'il avait fait le jour précédent c'était de présenter ces observations sous forme de motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Questions orales

Après avoir vérifié, je constate qu'il avait tout à fait raison et que j'avais tort. Par conséquent, il devrait pouvoir poser sa question.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET DE NÉGOCIATION PAR SECTEUR DANS LA FONCTION PUBLIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Merci beaucoup monsieur l'Orateur. Je suis heureux que le ministre ait eu le temps d'étudier la question et j'espère qu'il donnera une réponse satisfaisante. Vu le nombre record de jours-hommes, en fait, près de deux millions, perdus ces derniers mois, par suite de grèves et des arrêts de travail, comme la fragmentation actuelle du pouvoir syndical au sein de la Fonction publique et des autres organismes fédéraux explique en partie cette perte considérable de productivité, le ministre du Travail peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'obliger les groupes de syndiqués d'un secteur de la Fonction publique à négocier tous en même temps avec le gouvernement pour mettre fin à la fragmentation actuelle du pouvoir syndical et, dans ce cas, quand nous fera-t-il part de sa décision?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué à la Chambre et au député que cette façon d'aborder le problème était très bien accueillie, c'est-à-dire, la consultation et la rationalisation. J'ajouterais que des entretiens ont eu lieu à cette fin non seulement avec le président du Conseil canadien des relations du travail mais aussi avec le monde des affaires et les mouvements ouvriers. On a généralement tendance à vouloir atteindre cet objectif. Nous avons déjà réalisé quelque chose dans ce sens, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre. M. Joe Morris, président du Congrès du Travail du Canada, s'est déjà entretenu avec les manutentionnaires du grain en vue de tenir de telles consultations.

M. Jelinek: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après sa réponse, le ministre porte un intérêt évident à cette proposition—que j'ai formulée à la Chambre il y a plus de six mois, soit dit en passant—voudrait-il nous dire s'il compte prendre toutes les dispositions voulues pour assurer l'adoption de mon propre bill traitant précisément de ce sujet?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, personnellement, j'accueille avec joie l'enthousiasme du député à l'égard de cette approche, mais je dirais que le succès de ce type d'entreprise exige, je crois, une bonne dose de collaboration de la part de toutes les parties intéressées. Je fais allusion au mouvement ouvrier et à ses droits, lesquels ont l'appui de tous les députés de la Chambre, ainsi qu'aux employeurs. Je ne crois pas nécessairement que des mesures coercitives aideraient à atteindre cet objectif; je demande plutôt au député et à ses collègues si l'on ne pourrait pas parvenir à cet objectif en conjuguant nos efforts, au lieu de recourir à des mesures législatives.